



APPEL À PROJETS 2023

Formulaire de candidature

Le Conseil communal a souhaité soutenir des projets participatifs portés par des citoyens.

Par le biais de 2 Budgets participatifs, ce sont 50.000 euros qui seront attribués cette année : 20.000 euros pour les projets axés sur le développement rural et 30.000 euros pour ceux liés à l'intérêt collectif.

Vous avez des idées de projets qui contribueraient à l'amélioration de notre cadre de vie commun ? Complétez ce formulaire et déposez votre candidature au plus tard le 1^{er} juin 2023.

Passé cette date, votre dossier sera soumis à une sélection en 3 temps :

1. Examen de la recevabilité par l'Administration (dossier complet, annexes jointes, respect des délais, etc) ;
2. Sélection par le jury qui vérifie la compréhension du dossier, son adéquation à l'esprit des règlements des Budgets participatifs et la faisabilité du projet ;
3. Vote par les citoyens (1 voix par Brainois âgé d'au moins 10 ans).

À l'issue de ces 3 étapes, les projets ayant recueillis le plus de votes pourront être réalisés.

Toutes les modalités pratiques, en ce compris les règlements des 2 Budgets participatifs, sont détaillées sur notre site internet (www.braine-le-comte.be). Ils sont également affichés aux valves de l'Hôtel de Ville ou peuvent être obtenus sur demande auprès de la Cellule Participation citoyenne.



Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter la Cellule Participation citoyenne : participationcitoyenne@7090.be ou 067/551.417.

Le formulaire de candidature, une fois complété, sera envoyé à la Cellule Participation citoyenne soit par voie numérique soit adressé par courrier à :

Administration communale de Braine-le-Comte
Cellule Participation citoyenne
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte.

Renvoyer le présent formulaire d'appel à projets consiste à marquer son accord aux conditions d'application des règlements des Budgets Participatifs 2023 de la Ville de Braine-le-Comte.



PORTEUR DE PROJET*			
NOM			
FORME JURIDIQUE	<input type="checkbox"/> ASBL	<input type="checkbox"/> COMITÉ DE QUARTIER	<input type="checkbox"/> AUTRE
SIÈGE			
REPRÉSENTÉ PAR			
NOM			
PRÉNOM			
NUMÉRO NATIONAL			
ADRESSE			
TÉLÉPHONE			
MAIL			
<i>Les coordonnées (nom, prénom, numéro national et adresse) des 4 autres citoyens majeurs seront annexées au formulaire de candidature.</i>			

** La forme juridique est déterminée par la Wallonie. Pour les projets liés au développement rural, les porteurs de projets peuvent être une entité juridique reconnue (comme personne morale) ou une association de fait ou encore un comité de quartier. Pour les projets d'intérêt collectif, ils doivent être des comités de quartiers ou des associations citoyennes dotées de la personnalité juridique (voir article 3 des Règlements liés).*

Dans tous les cas, le porteur de projet doit être composé de minimum 5 citoyens majeurs, domiciliés à Braine-le-Comte, à des adresses différentes. S'ils n'ont pas 18 ans, ils devront désigner un référent majeur répondant aux conditions.



VOTRE PROJET EN RÉSUMÉ

NOM DU PROJET

Trouvez un titre à votre projet

PRÉSENTEZ BRIÈVEMENT VOTRE PROJET *

Donnez envie aux Brainois de voter pour votre projet en maximum 2 lignes !

OÙ SE SITUE VOTRE PROJET ? OÙ DOIT-IL AVOIR LIEU ?

QUAND VOTRE PROJET DOIT-IL AVOIR LIEU ?

À QUI VOTRE PROJET EST-IL DESTINÉ ?

** Cette description servira de base à la promotion de votre dossier lors de la phase de votes des citoyens.*



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

En maximum une page, décrivez votre projet afin de permettre au jury de mieux le comprendre.

N'hésitez pas à formuler votre description en « Qui - Quoi - Quand – Où – Pour qui – Pourquoi – Combien ».

S'il ne vous est pas possible de dactylographier votre candidature, merci de veiller à la lisibilité de l'écriture. Le dossier doit être rédigé en français.



OBJECTIFS DU PROJET

Qu'apporterait votre projet à la collectivité, au bien-être des citoyens, de la Ville, de votre village, de votre quartier ?

Quels sont les objectifs poursuivis ?

S'agit-il d'un projet (plusieurs possibilités) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> à caractère culturel, | <input type="checkbox"/> à dimension intergénérationnelle, |
| <input type="checkbox"/> à caractère sportif, | <input type="checkbox"/> destiné aux Seniors, |
| <input type="checkbox"/> à caractère social, | <input type="checkbox"/> de valorisation du patrimoine, |
| <input type="checkbox"/> à caractère environnemental, | <input type="checkbox"/> de valorisation d'un savoir-faire local, |
| <input type="checkbox"/> à caractère rural, | <input type="checkbox"/> de préservation de l'environnement, |
| <input type="checkbox"/> associatif, | <input type="checkbox"/> autre... |
| <input type="checkbox"/> lié à la jeunesse, | |

En quoi ce projet œuvre-t-il en faveur du bien vivre ensemble ?

En quoi est-il durable, pérenne ?

Reste-t-il dans les compétences communales ?

Oui

Non

Est-il à portée collective et d'intérêt général ?

Oui

Non



RÉALISATION DU PROJET

Quelles sont les étapes clés du projet ?

S'il s'agit d'un événement public, un dossier de sécurité devra être remis au plus tard 3 mois avant la date d'événement et toute demande d'autorisation utile devra être introduite par le porteur du projet.

Peut-il être mis en œuvre endéans le délai imposé ?

(30.09.2024 pour Participation citoyenne | dans les 2 ans pour le PCDR)

Oui

Non

Quel serait, selon vous, le délai idéal pour réaliser votre projet ?

Estimation des ressources nécessaires à la réalisation du projet.

Matérielles / Techniques / Humaines / Autres

Emplacement – déterminez précisément le ou les site(s) où se déroule votre projet. Si possible, joignez un plan, des photos, etc afin de localiser le lieu où le projet doit s'ancrer.

Si le projet ne prend pas place sur le domaine public, l'autorisation du propriétaire du terrain et de l'occupant seront à joindre au dossier.



Des mesures liées à la mobilité sont à envisager ? Si oui, précisez.

L'intervention de partenaires éventuels est-elle nécessaire ? Les citer et préciser en quoi ils contribueront à la réussite du projet et / ou dans sa durée.

L'avis ou l'aide d'autres parties prenantes sont-ils nécessaires à la bonne réalisation de votre projet ? Par exemple, la Ville pour une occupation du territoire public, le Département Nature et Forêts, le Service Public Fédéral, etc. Si oui, lesquels ?

L'avis de la zone de police devra être sollicité	Oui	Non
--	-----	-----

L'avis de la zone de secours devra être sollicité	Oui	Non
---	-----	-----

L'avis d'un service technique (travaux, énergie...) sera sollicité	Oui	Non
--	-----	-----

L'avis de la Cellule Planification d'Urgence devra être sollicité.	Oui	Non
--	-----	-----



BUDGÉTISATION

À combien s'élèvera, selon vous, le montant total nécessaire à la réalisation du projet ?

Demandes de prix - devis : joignez des éléments utiles qui permettent de vérifier l'estimation financière réaliste du projet.

- Demande de prix réalisée auprès de qui ?
- Estimation du coût réalisée en ligne sur
- Estimation du coût consulté via une publicité
- Autre

Offre de prix ou devis, complémentaires peuvent être joints au dossier jusqu'au 1er juin inclus.

Vous sollicitez une participation de _____ euros TVAC au Budget Participatif 2023.

Le Budget participatif 2023 concerne uniquement des frais d'investissement (pas de rémunération, de fonctionnement, etc).

Fait à Braine-le-Comte, le :

Signature du Représentant du Porteur de projet

